

# Alerte sécheresse

Saint-Nom-la-Bretèche vient d'être reclassé en zone de "Vigilance sécheresse" par la Préfecture des Yvelines allégeant les mesures de restrictions d'usage de l'eau.



**A compter du 9 septembre, notre commune est placée en "vigilance sécheresse" par la préfecture des Yvelines allégeant les mesures de restrictions d'usage de l'eau applicables depuis fin août.**

Vous pouvez consulter l'arrêté en détail téléchargeable dans l'onglet "documents" et notamment les annexes 1 et 2 en dernières pages (colonne alerte).

L'ensemble des restrictions est à retrouver sur la page dédiée de la préfecture des Yvelines.

## **Voici quelques bons gestes à adopter pour limiter notre consommation :**

- couper l'eau quand on se savonne (les mains, pendant la douche,...) ou qu'on se lave les dents
- arroser malin : arroser plutôt le soir et non en pleine chaleur; un binage des massifs ou encore un paillage (copeaux de bois, bâche, tontes...) des cultures peut aussi permettre d'arroser beaucoup moins
- installer des équipements limitant la consommation : mousseurs sur les robinets, pommeaux de douche économes, récupérateurs d'eau pour arroser son jardin, bâche sur la piscine pour éviter l'évaporation lorsqu'elle n'est pas utilisée
- solutionner les problèmes de fuite (toilettes, piscines...)

Documents

[Arrêté Préfectoral du 9/09/2022](#)

[Communiqué de presse de la Préfecture](#)

Liens utiles

[Site du Département des Yvelines](#)